



ASBL SOBRO VZW

RAPPORT ANNUEL 2025

Lebegge Guido

Approuvé par l'assemblée générale du 4 juin 2026

Table de matière

Préambule.....	2
1 Rapport d'activités.....	3
1.1 Membres et leurs ayants-droits.....	3
1.2 Organisation interne.....	3
1.2.1 Assemblée générale.....	4
1.2.2 Organe d'administration.....	5
1.2.3 Comité social.....	5
1.2.4 Secrétariat.....	6
1.3 Permanence sociale.....	6
1.3.1 Activités.....	6
1.3.2 Quelques chiffres-clés.....	6
1.4 Primes et interventions.....	8
1.5 Organisation d'événements.....	10
1.6 Avantages pour les membres.....	11
1.7 Communication.....	11
2 Rapport financier.....	13
2.1 Bilan.....	13
2.1.1 L'actif.....	13
2.1.2 Le passif.....	13
2.2 Compte de résultat.....	14
2.2.1 Recettes.....	15
2.2.2 Dépenses.....	15
3 Conclusions.....	17
4 Les défis du futur.....	17
4.1 Veillez à la notoriété des services.....	17
4.2 L'organisation d'événements.....	17
5 Annexes.....	I
5.1 Comptes de résultats 2025.....	I
5.2 Bilan 2025.....	II
5.3 Listes de présences aux assemblées générales et aux réunions de l'organe d'administration... III	
5.3.1 Présences 2025 – Assemblée générale.....	III
5.3.2 Présences 2025 aux réunions de l'organe d'administration.....	IV
5.4 Marchés publics 2025.....	V
5.5 Voyages.....	VI

Préambule

SoBru asbl fait office de service social RH destiné aux membres du personnel de la Ville de Bruxelles, de son CPAS et des employeurs fortement liés à la Ville ou à son CPAS qui ont adhéré à l'association.

L'association a pour objectif de développer des activités qui contribuent au bien-être des collaborateurs des employeurs affiliés.

A cette fin, elle organise une permanence sociale, négocie des réductions et des tarifs préférentiels, propose un ensemble de primes et d'interventions et organise un événement collectif.

Le présent rapport annuel rend compte en détail de ces activités en 2025. Il contient également le rapport financier qui fait état des moyens qui y ont été consacrés.

Enfin, il décrit les défis et les opportunités pour l'avenir.

Après avoir lu ce document, vous aurez une vision claire du fonctionnement de l'association et de son évolution.

1 Rapport d'activités

1.1 Membres et leurs ayants-droits

Depuis 2024, 17 employeurs sont affiliés à l'association.

Ils représentent 12.639 travailleurs, titulaires des services du service social, soit 82 bénéficiaires de plus qu'en 2024.

Nom du membre	Nombre de bénéficiaires-titulaires
La Ville de Bruxelles	8.800
Le CPAS-Bruxelles	2.746
Le Mont-de-Piété	32
Les Cuisines bruxelloises	269
Asbl Aides aux Seniors bruxellois	46
Asbl Brufête	8
Asbl Les Bains de Bruxelles	62
Asbl Bruxelles-Musées-Expositions	22
Asbl BRAVVO	297
Asbl Jeunesse à Bruxelles	11
Les Maisons de quartiers	89
Asbl BaPa	22
Asbl Prosport	7
Asbl Centrale de l'Emploi	4
i-City	187
Entreprendre.Brucity	8
RCA Bourse	29

Il s'agit là de la situation du personnel en date du 31 décembre 2024, qui, comme le prévoient les statuts, a servi de base au calcul de la cotisation de membre pour 2025.

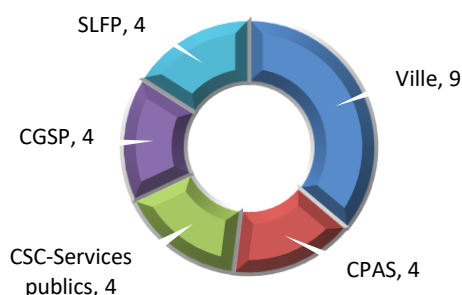
1.2 Organisation interne

Les organes décisionnels de l'association sont l'assemblée générale et l'organe d'administration. L'organe d'administration a confié le pouvoir de décision dans les dossiers sociaux au comité social. Enfin, un secrétariat sous la direction de l'administrateur-délégué s'occupe de la gestion journalière.

À la suite de la modification des statuts en 2024, la composition de l'assemblée générale et de l'organe d'administration a été modifiée.

1.2.1 Assemblée générale

Comme le prévoyaient les statuts l'assemblée générale est composée de 25 membres effectifs. Les mandataires sont des représentants de la Ville de Bruxelles, du CPAS de Bruxelles et des 3 organismes syndicaux représentatifs auprès de la Ville et le CPAS.



En plus de l'échevine avec les compétences RH, Mme Faouzia Hariche, les représentants pour la Ville de Bruxelles étaient en 2025 :

Dirk Leonard (jusqu'au 23/06)	Emilie Dupont (àpd 23/06)	Philippe Rossignol
Sophie Deprez	Anne Vandenbulcke	Nico Raemdonck
Didier Gilson	Rosa-Maria Giammorcaro	Tanguy Braeckman (àpd 9/12)

Les membres effectifs, représentants du CPAS ont été :

Khalid Zian (jusqu'au 2/02)	David Weytsman (àpd 3/02)	Rita Glineur
Catherine Dujardin	Pierre Verbeeren	

Chaque organisme syndical, représentatif auprès de la Ville et du CPAS, délègue 4 représentants dans l'assemblée générale.

Au courant de l'année 2025, 2 membres effectifs ont été remplacés.

En 2025, les 12 mandats des organismes syndicaux ont été occupés par :

Pour la CGSP :

Zaccaria Moudden Ridai	Abdelouahid Ahbib	Jean-Yves Thibaut (jusqu'au 11/06)
Stéphanie Mathieu	Fanny Viroux (àpd 11/06)	

Pour la CSC-Services publics :

Jürgen Branckaert	Carole Brabants	Patricia Desplenter
Karolina Klejn (jusqu'au 17/02)	Nabil Allami (àpd 11/06)	

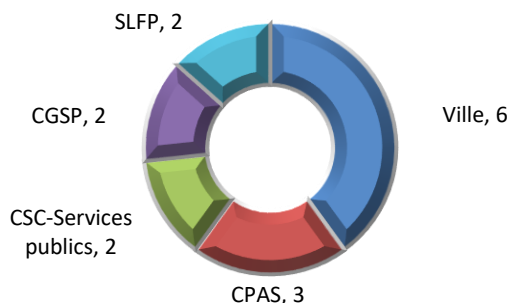
Pour le SLFP :

John Van Campenhout	Christophe Gillebeurs	Carine Bernard
Sandra Michiels		

Comme les années précédentes, la présidence de l'association était assurée par Mme Faouzia Hariche. M. David Weytsman, président du CPAS de Bruxelles, et M. John Van Campenhout, représentant du SLFP, étaient les vice-présidents de l'association.

En 2025, seule l'assemblée générale statutaire annuelle a été convoquée. Elle s'est tenue le 11 juin.

1.2.2 Organe d'administration



Depuis la modification des statuts en 2024, l'organe administratif se compose d'un maximum de 15 membres.

En 2025, l'organe administratif était composé des membres suivants :

Faouzia Hariche	Ville	Présidente
Khalid Zian	CPAS	Vice-président
Philippe Rossignol	Ville	Administrateur-délégué
Anne Vandebulcke	Ville	
Sophie Deprez	Ville	Trésorière
Rita Glineur	CPAS	
Pierre Verbeeren	CPAS	
Tanguy Braeckman	Ville	Encore à désigner
Zaccaria Moudden Ridai	CGSP-Ville	
Jürgen Branckaert	CSC Services publics – Ville	
John Van Campenhout	SLFP - Ville	Vice-président
Karolina Klejn	CSC Services publics - CPAS	Fin de mandat le 17/02
Sandra Michiels	SLPF - CPAS	
Stéphanie Mathieu	CGSP - CPAS	
Nabil Allami	CSC Services publics - CPAS	Encore à désigner

L'organe d'administration s'est réuni 2 fois sous la présidence de Mme Faouzia Hariche.

1.2.3 Comité social

Ce comité, composé paritamment de 6 représentants de l'organe d'administration, s'est réuni 22 fois durant l'année et a traité 68 demandes d'aides se basant sur les rapports sociaux établis par les assistantes sociales de l'association.

Le détail de ces décisions collégiales sont repris sous le point [2.2.2 Dépenses](#).

1.2.4 Secrétariat

Le fonctionnement quotidien de l'association est assuré par un secrétariat dont le personnel est mis à disposition par la Ville. Il est placé sous la supervision du directeur général.

Il est composé d'un chef de service adjoint et de 5 assistants administratifs, soit un total de 5,8 ETP. Le chef de service adjoint est également secrétaire de l'association.

Le secrétaire participe, sans droit de vote, aux réunions de l'assemblée générale, de l'organe de gestion et du comité social.

En outre, le CPAS et la Ville mettent à disposition des assistants sociaux. En 2025, ils représentaient 2 ETP.

Les bureaux et tous les moyens de fonctionnement sont mis à disposition par la Ville de Bruxelles.

Le secrétariat exécute les décisions, assure la communication, traite les demandes de primes et d'interventions, tient la comptabilité de l'association et apporte son soutien à la politique. Il organise également les événements de l'association.

1.3 Permanence sociale

1.3.1 Activités

La permanence sociale est assurée de manière journalière par deux assistantes sociales au sein de l'association.

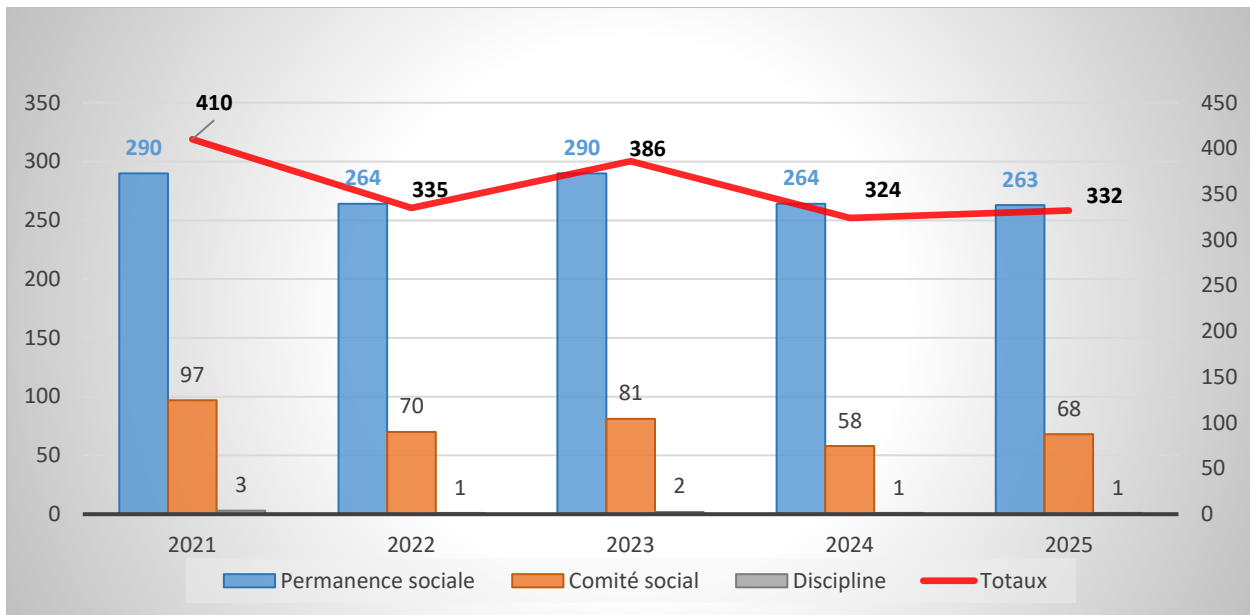
Les bénéficiaires peuvent consulter les assistantes sociales concernant des questions sociales, financières, familiales ou sur d'autres aspects de la vie quotidienne. Les rendez-vous ont lieu par téléphone ou au bureau afin que chaque bénéficiaire puisse disposer du temps nécessaire. Une visite à domicile, à la demande du bénéficiaire, est également possible.

De plus, les statuts du personnel de la Ville et du CPAS prévoient qu'un membre du personnel faisant l'objet d'une procédure disciplinaire puisse joindre au dossier de discipline un rapport social rédigé par une assistante sociale de SoBru.

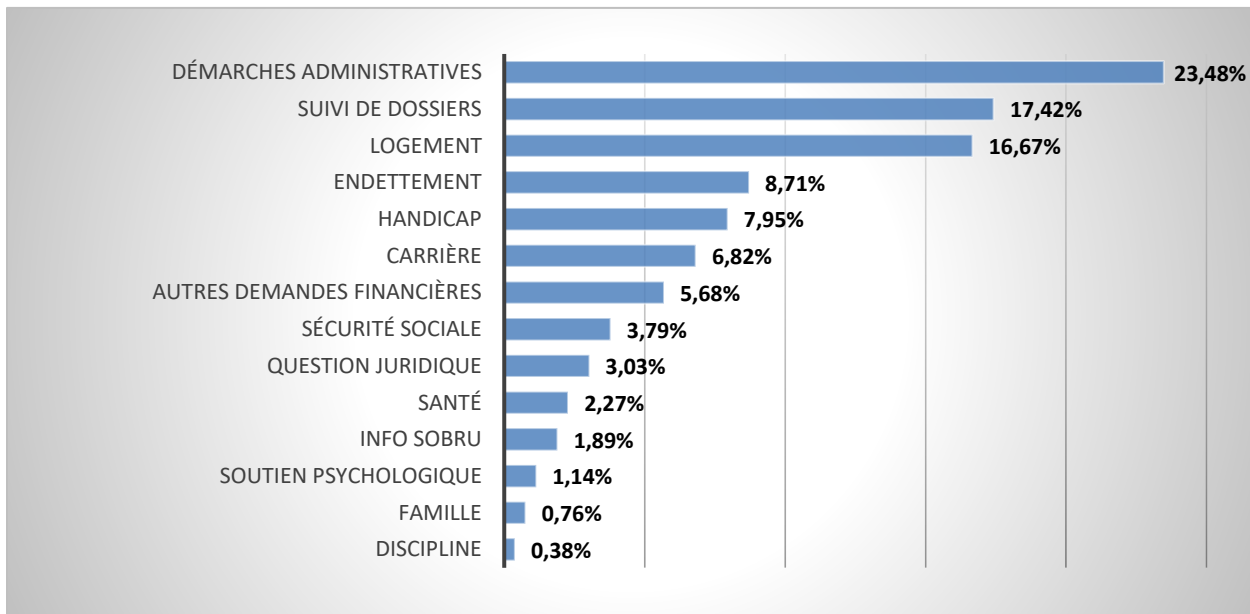
L'écoute, l'orientation, le conseil et l'information amènent dans certains cas les assistantes sociales vers une demande d'aide financière. Alors, il leur est possible de soumettre la demande financière au comité social de l'association par le biais d'un rapport social. Sur base de ce rapport social, le comité social de l'association peut accorder une avance, un prêt ou une aide financière non remboursable.

1.3.2 Quelques chiffres-clés

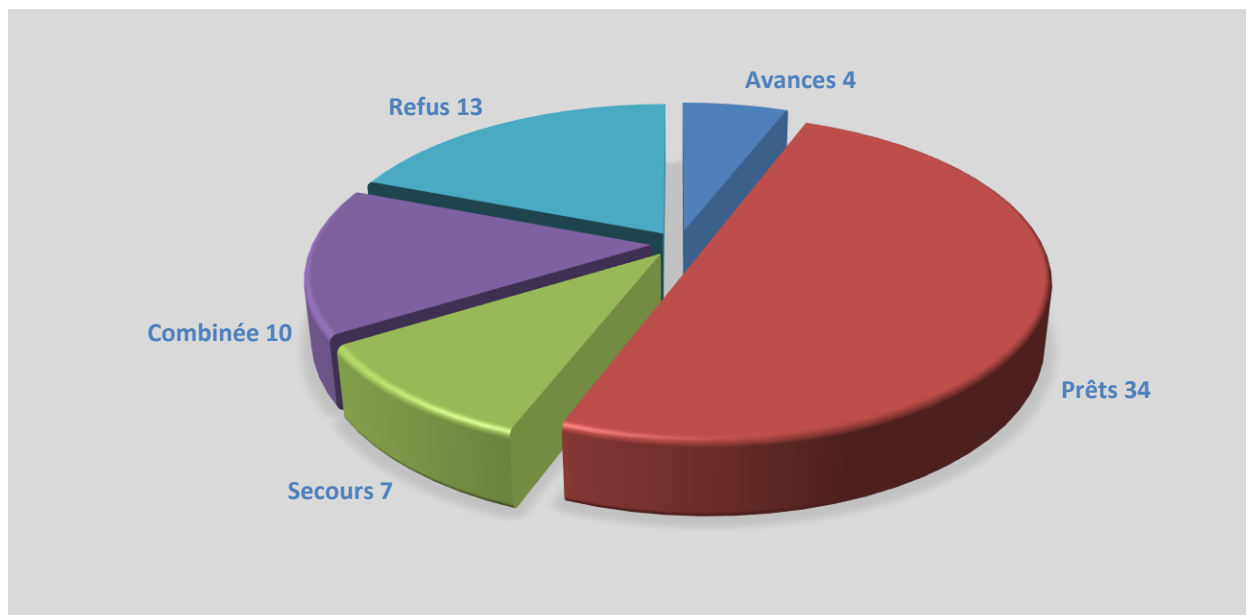
Le diagramme ci-après démontre, par type d'aide, l'évolution, au cours des 5 dernières années, du nombre de personnes ayant fait appel aux services des assistantes sociales:



Vous trouverez ci-dessous la répartition par thème des 263 questions issues du service de permanence qui n'ont pas dû être soumises au comité social.



Le comité social a traité 68 demandes d'aide financière. Les décisions suivantes ont été prises :



Dans le tableau ci-dessous, qui présente les montants dépensés par catégorie d'aide décidée, les montants correspondant aux décisions combinées (octroi partiel, partie prêt et partie aide financière) ont été additionnés à la catégorie correspondante. Le montant des demandes refusées n'a pas été repris dans ce tableau, car les motifs de refus ne relèvent pas de l'objet du présent rapport.

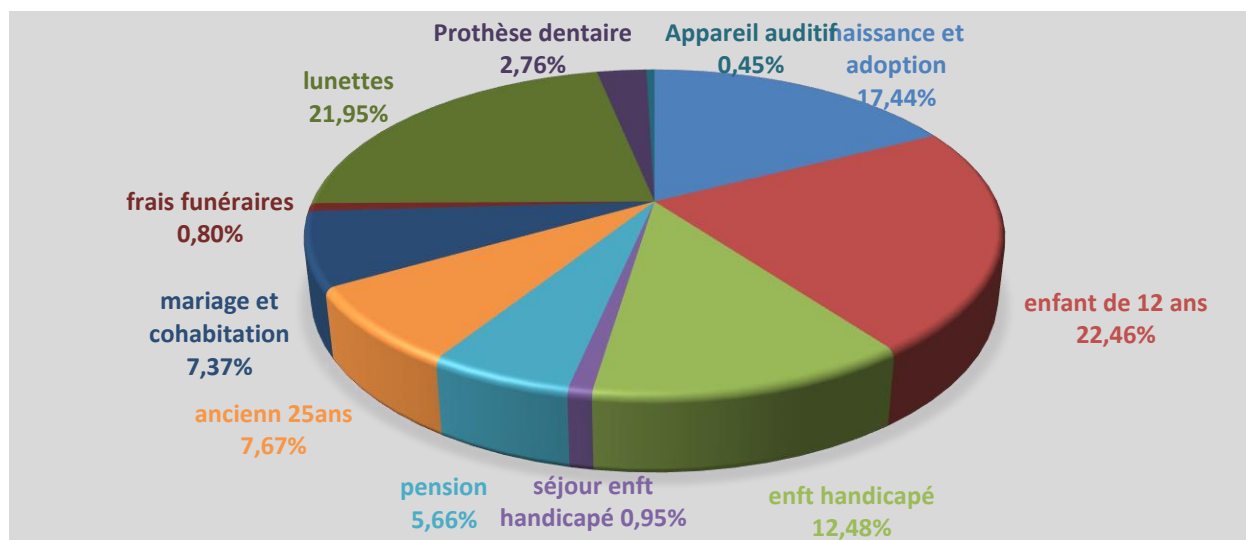
Type de décision	Montant accordé
<i>Avances</i>	€ 728,00
<i>Prêts</i>	€ 57.804,21
<i>Secours</i>	€ 9.025,17
Total accordé	€ 67.557,38

1.4 Primes et interventions

Les collaborateurs des employeurs adhérents peuvent introduire des demandes pour 4 types de primes ou interventions financières :

- Primes et interventions liées à un événement de la vie quotidienne;
- Primes liées à la carrière;
- Interventions pour les parents d'un enfant ouvrant le droit aux allocations familiales majorées suite à la reconnaissance d'un handicap;
- Des interventions liées au revenu (intervention dans l'achat de lunettes, lentilles, appareil auditif ou prothèse dentaire). Le montant de l'intervention est déterminé en fonction du revenu annuel du membre du personnel.

Cette année, 1.995 primes et interventions ont été payées.

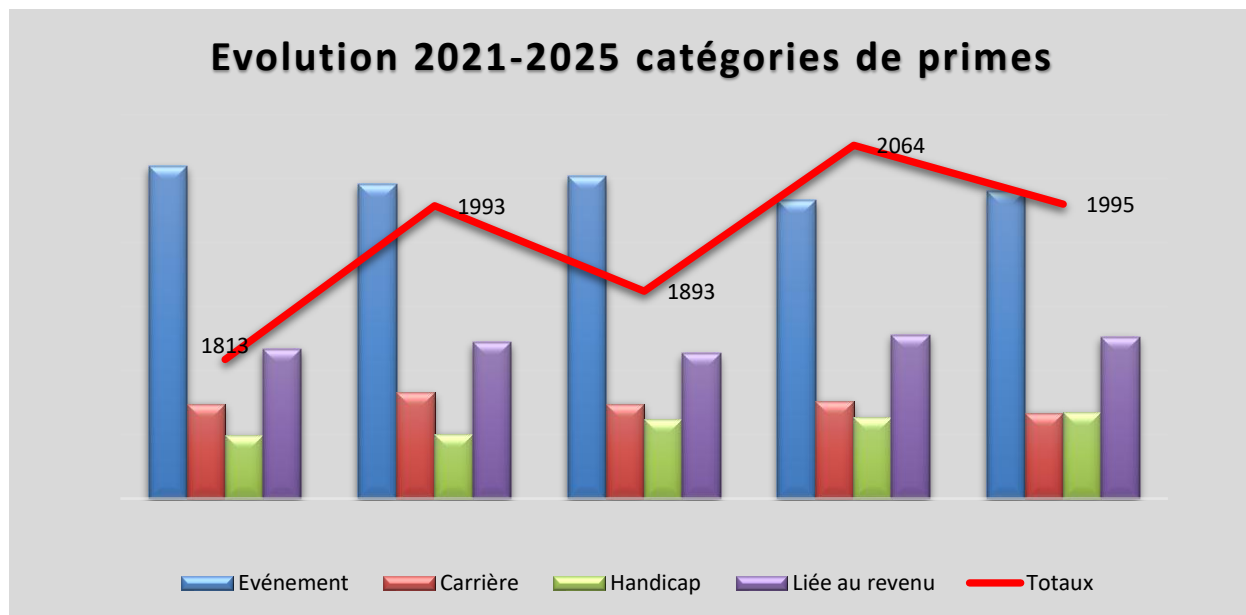


Les tableaux suivants reprennent l'évolution en nombre et en montants des primes et interventions payées les dernières 5 années.

Primes et interventions	2021	2022	2023	2024	2025
naissance et adoption	377	379	365	311	348
enfant de 12 ans	365	395	410	462	448
enfant handicapé	169	189	211	239	249
séjour enfant handicapé	11	11	22	22	19
pension	165	178	168	166	113
ancienn 25ans	103	151	112	147	153
mariage et cohabitation	174	186	162	174	147
frais funéraires	25	18	15	16	16
lunettes	366	408	360	454	438
Prothèse dentaire	48	70	56	64	55
Appareil auditif	10	8	12	9	9
Totaux	1.813	1.993	1893	2064	1995

Dépenses primes & interventions	2021	2022	2023	2024	2025
Naissance et adoption	€ 28.275,00	€ 28.425,00	€ 27.375,00	€ 23.325,00	€ 26.100,00
Enfant de 12 ans	€ 36.500,00	€ 39.500,00	€ 41.000,00	€ 46.200,00	€ 44.800,00
Enfant handicapé	€ 59.150,00	€ 66.150,00	€ 73.850,00	€ 83.650,00	€ 87.150,00
Séjour enfant handicapé	€ 614,00	€ 579,23	€ 1.522,97	€ 1.386,80	€ 1.216,40
Pension	€ 33.000,00	€ 35.600,00	€ 33.600,00	€ 33.200,00	€ 22.600,00
Ancienn 25ans	€ 30.900,00	€ 45.300,00	€ 33.600,00	€ 44.100,00	€ 45.900,00
Mariage et cohabitation	€ 17.400,00	€ 18.600,00	€ 16.200,00	€ 17.400,00	€ 14.700,00
Frais funéraires	€ 5.000,00	€ 3.600,00	€ 3.000,00	€ 3.200,00	€ 3.200,00
Lunettes	€ 55.821,83	€ 60.800,33	€ 55.444,42	€ 71.635,77	€ 66.594,56
Prothèse dentaire	€ 17.379,85	€ 26.668,54	€ 21.841,00	€ 23.585,30	€ 23.948,00
Appareil auditif	€ 3.800,00	€ 3.000,00	€ 4.667,89	€ 2.905,59	€ 3.150,00
Total	€ 287.840,68	€ 328.223,10	€ 312.101,28	€ 350.588,46	€ 339.358,96

Le graphique relève la relation plutôt stable entre les 4 catégories de primes.



1.5 Organisation d'événements

Comme chaque année, la fête de Saint-Nicolas a été organisée.

Le coût de l'organisation de cette fête n'est pas compris dans la cotisation annuelle. Les employeurs ont le choix de laisser leurs employés y participer ou non.

Les employeurs qui participent paient une contribution calculée sur la base du coût moyen par personne inscrite. La contribution de chaque employeur participant est alors déterminée en multipliant ce coût moyen par le nombre de participants inscrits de l'employeur concerné.

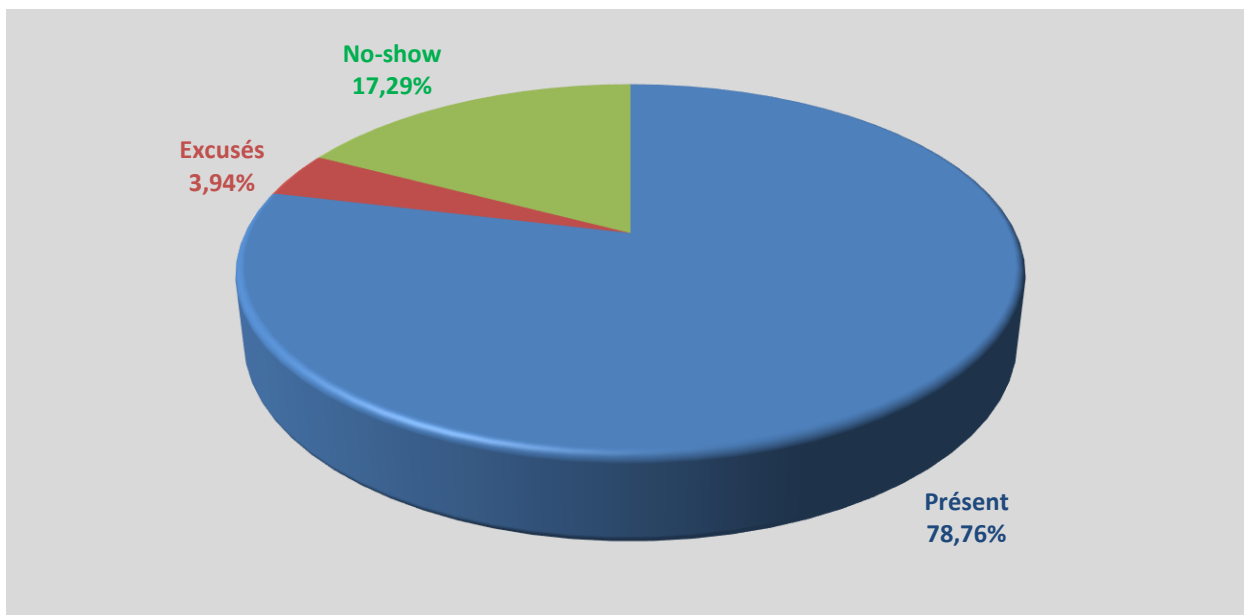
Pour 2025, le coût moyen par personne inscrite s'élevait à 15,89 EUR.

Afin de pouvoir répondre à toutes les demandes d'inscription, l'événement a été organisé sur deux jours : le vendredi 5 et le samedi 6 décembre au cirque de Bouglione. Les bénéficiaires ayant des enfants âgés de 2 à 10 ans de 11 employeurs affiliés pouvaient s'inscrire à la fête.

Les marchés pour l'organisation de l'événement ont été attribués par l'organe d'administration lors de sa réunion du 3 octobre (voir [annexe 5.4 – Marchés publics 2025](#)).

1.116 familles se sont inscrites (1.084 en 2024). Au total, 3.917 personnes ont été invitées, dont 2.114 adultes et 1.803 enfants.

Comme les années précédentes, tout le monde n'était pas présent. Le graphique suivant apporte plus de précisions à ce sujet. Le pourcentage de familles inscrites a été pris comme base.



Le bon déroulement de l'événement, assuré grâce à la collaboration des bénévoles du département RH de la Ville, a permis d'offrir de beaux moments d'émerveillement aux collègues présents et à leurs enfants.

1.6 Avantages pour les membres

L'association s'efforce en permanence d'élargir sa gamme de réductions et d'avantages pour ses bénéficiaires.

Au total, en 2025, 82 avantages (77 en 2024) ont été proposés dans les domaines suivants :

Secteur	2026	Vis-à-vis 2025
Culture	24	-1
Parcs d'attractions	15	+3
Sport et loisirs	5	+1
Voyages et vacances	7	+1
Food/restaurant	12	0
Shopping	18	+1
Assurances	1	0

L'offre est publiée dans un catalogue. Celui-ci est mise à disposition des bénéficiaires via la plateforme Calameo. Un aperçu de l'offre est également publié par le groupe Facebook et le site web de l'association (<http://sobru.bruxelles.be/>).

1.7 Communication

En 2025, une newsletter électronique destinée aux bénéficiaires a été lancée. Elle est envoyée par e-mail aux bénéficiaires qui ont donné leur accord.

Avec cette lettre d'information, l'association souhaite atteindre deux objectifs :

- Accroître sa notoriété auprès des bénéficiaires ;
- Informer activement ses bénéficiaires de manière régulière.

Les numéros publiés mettaient en avant les avantages les plus adaptés à la période.

Depuis mai 2025, six numéros ont été diffusés.

Le site web de l'association reste également un outil important. En 2025, 2.000 personnes ont visité le site web pour la première fois. Au total, le site web a été consulté par 19.000 visiteurs. Les pages consacrées aux avantages et aux réductions sont les plus populaires.

Le groupe Facebook, lancé le 13 mai 2016, a fait l'objet d'une révision de son accès. Après avoir limité l'accès aux bénéficiaires actifs ou retraités, ce groupe réservé compte 1.106 membres à la fin de l'année 2025.

La brochure en ligne a été consultée 16.300 fois et téléchargée 539 fois. Le temps de lecture moyen était d'un peu plus de 3 minutes.

2 Rapport financier

2.1 Bilan

Le bilan détaillé est repris pour l'année comptable 2025 est repris en [annexe 5.2](#)

2.1.1 L'actif

L'actif de l'association contient uniquement des actifs circulants : des créances sur membres, des créances issues de l'octroi de prêts sociaux et avances, le compte épargne et le compte à vu.

2.1.1.1 Les créances ouvertes

	31/12/2024	31/12/2025
Créances sur membres	55.694,78 €	56.290,40 €
Créances à moins d'un an	29.698,24 €	31.387,24 €
Créances à 1 an ou plus	5.656,25 €	6.640,73 €
Total	91.049,27 €	94.318,37 €

La créance sur les membres pour la fête de Saint-Nicolas 2024, 55.694,78 EUR, a été réalisée dans le premier trimestre 2025. Pour les créances résultants d'avances et prêts accordés en 2024 et avant, 31.622,24 EUR a été perçu en 2025.

Au courant de l'année 2025, des avances et prêts sociaux ont été accordés par le comité social pour au total 48.856,75 EUR. De ce montant, 14.561,04 EUR a été remboursé avant fin 2025.

Fin décembre 2025, une nouvelle créance sur les membres de 56.290,40 EUR pour l'organisation de la fête de Saint-Nicolas a été inscrite. Les créances résultants des avances et prêts sociaux représentaient 38.027,97 EUR dont 31.387,24 EUR devrait pouvoir être réalisé avant fin 2026. Le solde de 6.640,73 EUR devrait l'être l'année suivante.

2.1.1.2 Placements et valeurs disponibles

Au 31 décembre 2025, le compte à vu affichait un solde de 110.546,85 EUR et le compte épargne 92.488,01 EUR. A 2 reprises un transfert du compte d'épargne vers le compte à vu a été nécessaire.

2.1.2 Le passif

Le passif de l'association comprend le résultat cumulé des années précédentes (capitaux propres) et les dettes.

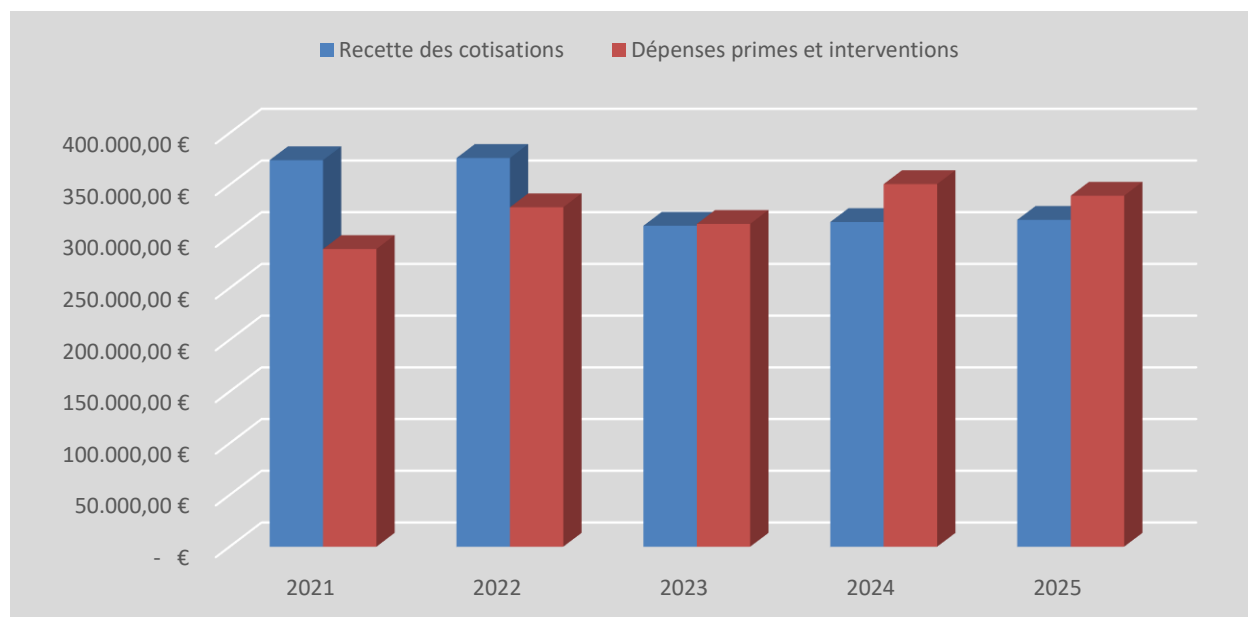
2.1.2.1 Dettes

Une facture restait ouverte, fin 2025. Cela concerne un engagement de 100,00 EUR à payer au Projet Duo dans le cadre d'une aide financière accordée.

2.1.2.2 Capitaux propres

Le 31 décembre 2025, le fonds social de l'association s'élevait à 297.253,33 EUR, soit une diminution de 36.220,81 EUR comparé à fin 2024.

Cette diminution s'explique principalement du fait que, cette année aussi, le montant des cotisations des membres ne couvre plus la dépense pour les primes et interventions.



2.2 Compte de résultat

Le résultat d'un exercice comptable est obtenu par la différence entre les produits (cotisations des membres, contributions aux événements, intérêts et autres recettes) et les charges encourues par l'association au cours de l'exercice (primes et interventions, secours accordés par le comité social, primes d'assurances, contributions, frais de publication,...).

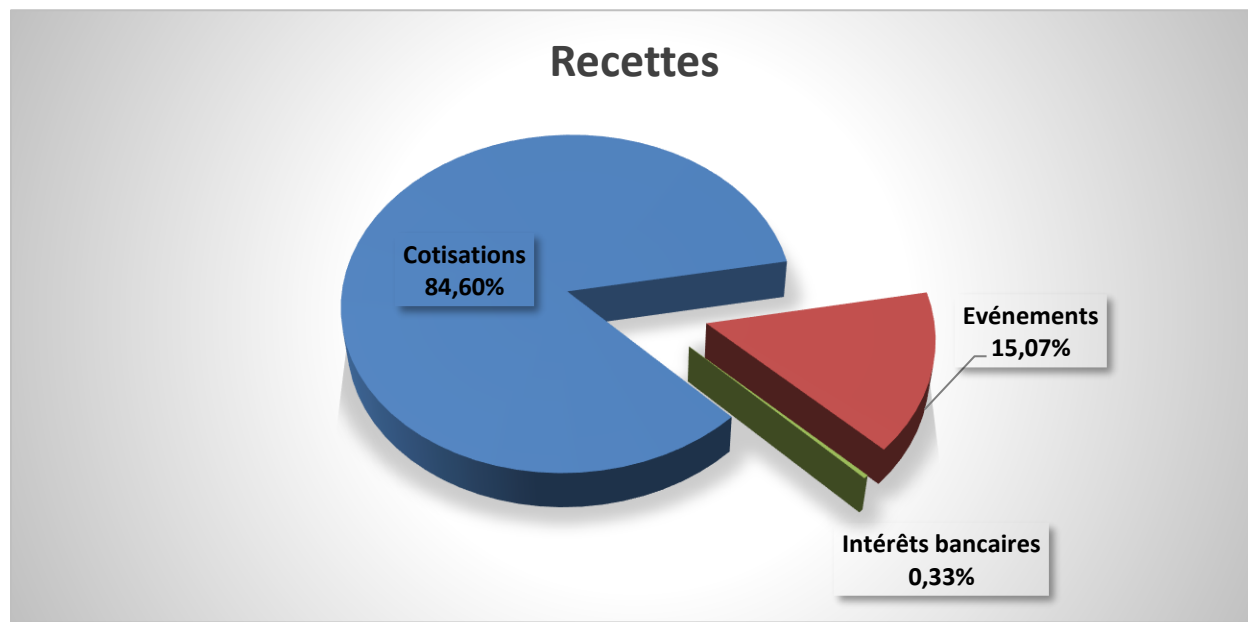
En 2025, ces charges et produits s'élevaient à :

Charges		Produits	
Primes et interventions	339.358,96 EUR	Cotisations	316.025,00 EUR
Secours comité social	9.369,17 EUR	Evénements	56.290,40 EUR
Evénements	59.980,48 EUR	Intérêts bancaires	1.233,03 EUR
Assurances	195,78 EUR		
Frais bancaires	205,92 EUR		
Précompte mobilier	369,91 EUR		
Taxes	289,02 EUR		
Total des charges	409.769,24 EUR	Total des recettes	373.548,43 EUR

L'octroi de prêts et d'avances n'est pas considéré comme une charge, mais bien comme un droit / une créance. C'est pourquoi les montants accordés ou les remboursements ne sont pas repris dans le résultat annuel. Une créance n'est considérée comme charge que quand elle ne peut pas être récupérée. Fin 2025, aucune créance n'a été déclaré irrécouvrable.

2.2.1 Recettes

L'association génère des recettes principalement dans 2 domaines : les cotisations annuelles des membres et les contributions financières des employeurs dont les membres du personnel se sont inscrits pour la fête de Saint-Nicolas. En outre, l'association a perçu des intérêts bancaires pour un montant total de 1 233,03 EUR.



2.2.1.1 Les cotisations

Depuis 2023, la cotisation annuelle s'élève à 25,00 EUR par membre du personnel en service au 31 décembre de l'année antérieure.

Pour 2025, ces cotisations s'élevaient à 316.025,00 EUR.

Toutes les cotisations des membres ont été perçues.

2.2.1.2 Recettes d'événements

Les demandes de remboursement aux employeurs participants à la fête de Saint-Nicolas ont été envoyées fin décembre. De ce fait, une créance sur membres de 56.290,40 EUR a dû être inscrite.

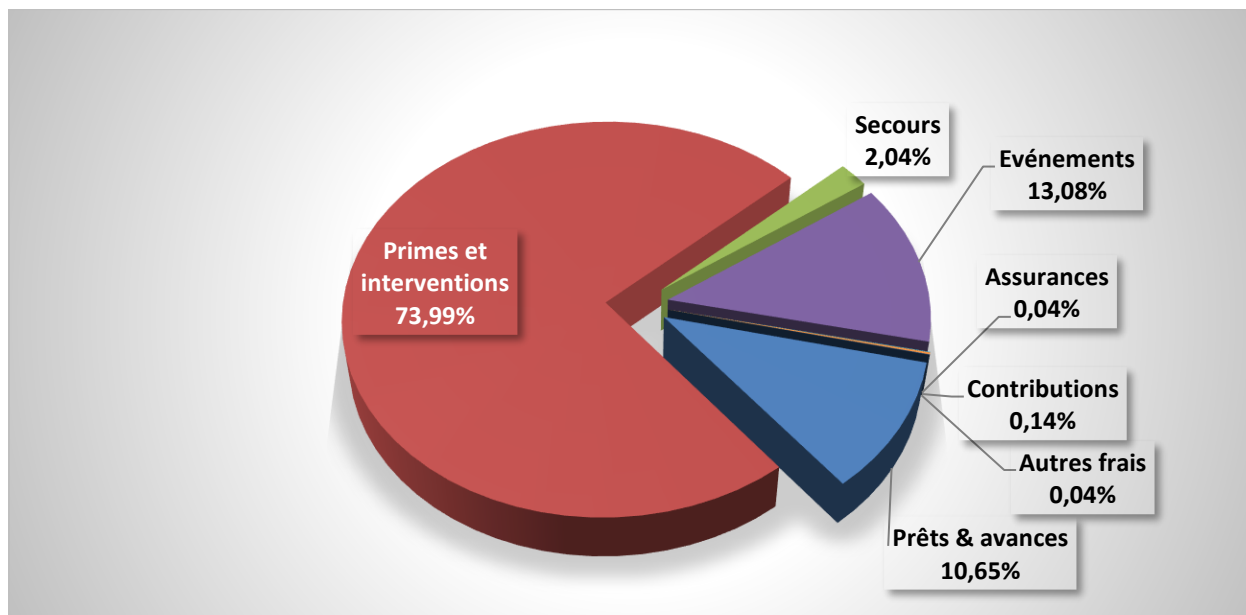
2.2.2 Dépenses

L'association a 2 grands postes de dépenses : les prêts, avances et secours accordés par le comité social et la liquidation de primes et interventions à ses bénéficiaires. Ces 2 postes, et quelques frais généraux sont financés par les cotisations.

En plus, l'association préfinance les frais de l'organisation de la fête de Saint-Nicolas dont la plus grande partie est récupérée auprès des employeurs participants.

Répartition des dépenses par poste :

Répartition des dépenses par poste :



En 2025, le comité social a accordé des prêts sociaux pour un montant de 48.456,75 EUR et 400,00 EUR en avances. Un montant de 9.369,17 EUR a été accordé en secours. Ce dernier type d'aide financière ne doit pas être remboursé.

En exécution du règlement des primes et interventions, adopté au 1er janvier 2016, 1.995 demandes ont été honorées pour un montant total de 339.358,96 EUR.

Le coût pour la fête de Saint-Nicolas s'élevait à 59.980,48 EUR.

La taxe compensatoire sur les Asbl s'élevait cette année à 289,02 EUR.

En plus de cette taxe annuelle compensatoire, l'association a payé 369,91 EUR de précompte mobilier, calculé sur les intérêts bancaires reçus.

La rubrique « autres frais » contient les primes d'assurance pour l'assurance responsabilité des administrateurs et des frais bancaires pour 2025.

3 Conclusions

Pour 2025, il a été décidé de poursuivre la politique menée ces deux dernières années.

Cette année encore, les bénéficiaires ont pu profiter des services de qualité fournis par l'équipe SoBru.

L'offre de tarifs préférentiels et de réductions a été légèrement élargie. Les informations relatives à cette offre ont atteint un plus grand nombre de bénéficiaires, notamment grâce l'insertion d'informations dans la newsletter. C'est donc l'axe à renforcer pour faire connaître nos services.

Le nombre de demandes traitées pour les primes et les interventions confirme l'intérêt des bénéficiaires pour ce service. Avec 1 995 interventions payées, le nombre record de 2 024 a presque été égalé.

Le nombre de personnes faisant appel à l'aide spécialisée des assistants sociaux reste plutôt limité. Une grande partie des questions traitées ont été transmises par un jobcoach dans le cadre des contrats d'intégration du CPAS. Pour ces jobcoaches, la permanence sociale de SoBru est l'un des outils dont ils disposent pour aider leurs usagers dans leur parcours d'intégration.

Outre la méconnaissance de l'existence du service, la réticence à faire appel pour des problèmes privés à un service proposé, et donc lié à l'employeur, peut expliquer cette faible fréquentation.

4 Les défis du futur

Les défis pour l'avenir restent largement les mêmes que ceux de l'année écoulée.

4.1 Veillez à la notoriété des services

Cela reste le principal défi.

La newsletter introduite en 2025 comme moyen de communication supplémentaire est un outil utile à cet égard. Cependant, sa portée, +/- 1 100 adresses e-mail, montre qu'il existe encore un fort potentiel de croissance dans ce domaine.

4.2 L'organisation d'événements

Le concept actuel de la fête annuelle de Saint-Nicolas devra être modifié en 2026. Le cirque Bouglione ne sera plus présent sur le territoire de la Région pendant la période de Saint-Nicolas.

La recherche d'une alternative dans les limites des possibilités budgétaires actuelles est en cours.

5 Annexes

5.1 Comptes de résultats 2025

Compte de résultats ASBL SoBru - Exercice 2025					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
II	Coût des ventes et prestations		I	Ventes et prestations	
60/61	Services et biens divers	565,69 €	73	Cotisations, dons, legs & subsides	372.315,40 €
60	Précompte mobilier	369,91 €	731000	Cotisation 2025	313.925,00 €
61	Assurance responsabilité civile	195,78 €		<i>De la Ville de Bruxelles</i>	220.000,00 €
				<i>Des autres employeurs-membres</i>	96.025,00 €
			732000	Quote-part Saint-Nicolas 2025	56.290,40 €
				<i>De la Ville de Bruxelles</i>	40.000,00 €
640/68	Autres charges d'exploitation	408.914,53 €		<i>Des autres employeurs-membres</i>	16.290,40 €
643010/085	Primes et interventions	339.358,96 €			
643100	Comité social - Secours	9.369,17 €	75	Produits financiers	1.233,03 €
643300	Evénements - Fête de Saint-Nicolas	59.980,48 €	756000	Produits financiers divers	1.233,03 €
659000	Frais bancaires	205,92 €			
659000	Frais bancaires	205,92 €			
X	Impôts sur le résultat	289,02 €			
671300	Taxe annuelle compensatoire 2025	289,02 €			
	TOTAL CHARGES	409.769,24 €		TOTAL PRODUITS	373.548,43 €
	Résultat à reporter	- 36.220,81 €			
	TOTAL GENERAL	373.548,43 €		TOTAL GENERAL	373.548,43 €

5.2 Bilan 2025

Bilan ASBL SoBru - Exercice 2025			
ACTIFS IMMOBILISES	- €	CAPITAUX PROPRES	297.253,23 €
		V. Bonus reporté	515.260,91 €
		Malus reporté (-)	- 218.007,68 €
ACTIFS CIRCULANTS (V. à X.)	297.353,23 €		
V. Créances à plus d'un an	6.640,17 €		
<i>Prêts accordés à + d'1 an</i>	6.640,17 €	PROVISIONS	- €
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	- €	VII.A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	- €
VII. Créances à un an au plus	94.318,37 €	B. Provisions pour dons et legs avec droit de reprise (ann. IV)	- €
<i>Cotisations et quote-part aux activités de l'ASBL</i>	56.290,40 €		
<i>Prêts accordés échéant dans l'année</i>	38.027,97 €	DETTES	100,00 €
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	92.488,01 €	IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	
Compte d'épargne	92.488,01 €	C. Fournisseurs	100,00 €
IX. Valeurs disponibles	110.546,85 €	F. Dettes diverses	0,00 €
A. Compte courant	110.546,85 €		
B. Caisse	- €		
X. Comptes de régularisation	- €		
TOTAL DE L'ACTIF	297.353,23 €	TOTAL DU PASSIF	297.353,23 €

5.3 Listes de présences aux assemblées générales et aux réunions de l'organe d'administration

5.3.1 Présences 2025 – Assemblée générale

Il s'agit de mandats non-rémunérés

Membres effectifs	11/06/2025	Début mandat dans l'année	Fin de mandat dans l'année
HARICHE Faouzia	P		
BRAECKMAN Tanguy	A	9/12/2025	
RAEMDONCK Nico	E		
LEONARD Dirk	E		23/06/2025
DUPONT Emilie	A	23/06/2025	
VANDENBULCKE An	P		
DEPREZ Sophie	P		
GIAMMORCARO Rose-Maria	P		
GILSON Didier	E		
ROSSIGNOL Philippe	P		
ZIAN Khalid	A		31/01/2025
WEYTSMAN David	P	03/02/2025	
GLINEUR Rita	E		
VERBEEREN Pierre	E		
DUJARDIN Catherine	E		
VAN CAMPENHOUT John	P		
GILLEBERTUS Christophe	P		
MICHIELS Sandra	P		
BERNARD Carine	P		
BRANCKAERT Jürgen	E		
BRABANTS Carole	P		
DESPLENTER Patricia	E		
KLEJN Karolina	A		17/02/2025
ALLAMI Nabil	P	11/06/2025	
MOUDDEN RIDAI Zaccaria	E		
AHBIBI Abdelouahid	P		
MATHIEU Stéphanie	E		
THIBAUT Jean-Yves	A		11/06/2025
VIROUX Fanny	E	11/06/2025	

P = Présent – A = Absent – E = Excusé

5.3.2 Présences 2025 aux réunions de l'organe d'administration

Il s'agit de mandats non-rémunérés.

Administrateurs	28/05/2025	03/10/2025	Début mandat dans l'année	Fin de mandat dans l'année
HARICHE Faouzia	P	E		
VANDENBULCKE An	P	P		
ROSSIGNOL Philippe	P	P		
DEPREZ Sophie	P	E		
ZIAN Khalid	A	A		31/01/2025
WEYTSMAN David	E	P	03/02/2025	
GLINEUR Rita	E	E		
VERBEEREN Pierre	P	E		
VAN CAMPENHOUT John	P	P		
MICHIELS Sandra	P	P		
BRANCKAERT Jürgen	P	E		
KLEJN Karolina	A	A		17/02/2025
ALLAMI Nabil	A	A		
MOUDDEN RIDAI Zaccaria	P	P		
MATHIEU Stéphanie	E	E		

P = Présent – A = Absent – E = Excusé

5.4 Marchés publics 2025

NATURE MARCHÉ (Travaux, fournitures, services) SOORT OPDRACHT (Werken, leveringen, diensten)	PROCEDURE DE PASSATION - PLAATSINGSPROCEDURE	N° - Nr. DOSSIER (Référence)	OBJET DU MARCHÉ - VOORWERP VAN DE OPDRACHT	MONTANT DU MARCHÉ - BEDRAG VAN DE OPDRACHT	NOM ADJUDICATAIRE - NAAM OPDRACHTNEMER	ADRESSE ADJUDICATAIRE - ADRES OPDRACHTNEMER	DATE DECISION DESIGNATION - DATUM TOEWIJZINGSBESLISSING
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	25-001	Privatisation d'un spectacle pour la fête de Saint-Nicolas / Privatisering van een circusvoorstelling voor het Sinterklaasfeest	38.160,00 €	Cirque Bougionne / La Hennuyère de spectacles	Chaussée d'Alseberg, 842 1180 Bruxelles Alsebergsesteenweg, 842 1180 Brussel	03/10/2025
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	25-002	Prestation de photographe pour la fête de Saint-Nicolas / Prestatie van een fotograaf tijdens het Sinterklaasfeest	4.440,70 €	ONETEC	Leuvensesteenweg 542/C4 1930 Zaventem	03/10/2025
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	25-003	Fourniture de livres pour Saint-Nicolas / Levering van boeken voor Sinterklaas	11.071,44 €	STANDAARD Boekhandel	Bd. Anspach 28 1000 Bruxelles Anspachlaan 28 1000 Brussel	03/10/2025
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	25-004	Location d'un costume Saint-Nicolas et Père fouettard / Huur van een kostuum Sinterklaas en Roet Piet	355,00 €	Costhea SPRL	Quai aux Briques 22 1000 Bruxelles Baksteenkaai 22 1000 Brussel	03/10/2025
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	25-005	Fourniture de sachets de friandises / Levering van zakjes snoepgoed	6.726,40 €	LEONIDAS NV	Markt 11 8470 Gistel	03/10/2025

5.5 Voyages

Voyages d'étude et colloques à l'étranger entraînant une dépense à charge de l'organisme public auxquelles des membres de l'organe de gestion ont participé en 2025 dans le cadre de leurs fonctions.

DATE	DESTINATION	PARTICIPANTS	OBJET	DATE ET REF. DECISION ORGANE D'ADMINISTRATION
Néant				